

# Notice informative au Case Management: prévention

Version 2022-08

**La présente fiche contient des informations destinées aux preneurs d'assurance chez elipsLife concernant le Case Management préventif dans le cadre de l'assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie selon la LCA.**

De plus en plus de salariés souffrent aujourd'hui d'une pression croissante en termes de temps et de performances, à leur poste de travail comme dans leur vie privée. Des responsabilités accrues, souvent peu voire pas de soutien dans l'entourage et la peur de perdre leur emploi poussent fréquemment les personnes dans leurs derniers retranchements. Nos Case Managers vous apportent leur soutien lors d'entretiens, vous écoutent et vous aident à comprendre votre situation, à trouver des issues et des solutions et à consolider vos ressources personnelles et professionnelles.

## **Qu'est-ce qu'un Case Manager?**

Les Case Managers sont des spécialistes chevronnés riches d'une longue expérience dans les domaines de la médecine, des affaires sociales et du travail. En tant qu'interlocuteurs neutres, ils sont à vos côtés pour vous conseiller et vous soutenir dans des situations professionnelles de stress et dans les situations privées qui y sont liées, ou en cas de problèmes de santé.

## **Qu'advient-il de mes données?**

Toutes les informations personnelles que vous communiquez au Case Manager sont traitées de manière confidentielle conformément aux directives de la loi fédérale sur la protection des données et ne sont pas transmises à des tiers sans votre assentiment.

## **Comment puis-je bénéficier de cette offre?**

En cas de besoin, signalez votre intérêt pour un Case Management préventif à votre employeur. Il transmettra votre demande au Case Manager approprié qui prendra ensuite contact avec vous par téléphone afin de discuter de votre situation et de vous offrir si nécessaire de l'aide.

## **Qui le paie?**

Le produit Case Management Plus fait partie de l'assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie que votre employeur a souscrite chez elipsLife. Le Case Management est donc gratuit pour vous.

## **Qui est l'assureur?**

L'assureur est Elips Life SA, dont le siège est à Vaduz, au Liechtenstein. Les tâches administratives de la compagnie d'assurance sont effectuées par la succursale de Zurich.

**elipsLife**  
**Thurgauerstrasse 54, 8050 Zurich**  
**Tél. +41 44 215 45 40**  
**care.ch@elipslife.com**